

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1309

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« équité »,

insérer les mots :

« , notamment territoriale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'équité garantie par la CNSA soit une équité territoriale afin de pouvoir prendre en compte les spécificités des territoires.